

Mis en ligne  
630/11 (2023)



DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 novembre 2023**

Date de la convocation : 09/11/2023  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 16 novembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Représentés : 4**

**Votants : 15**

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Emilie LEFEBVRE par Stéphane DEVEZ, Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 16 novembre 2023

Publié en mairie le : 21 novembre 2023

Pour copie certifiée conforme.

**Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE n°2**

Mme la Maire expose au Conseil Municipal de la réception de l'état des restes à recouvrer pour un montant de 3 980,35 €. Cette somme doit être provisionnée à hauteur de 15% minimum au titre de la provision pour créance douteuse. Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	598.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-598.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Mme la Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer vos documents relatifs à cette décision.



Fait et délibéré à Saint-Laurent-les-Tours, les jour, mois et an que dessus.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*